Allocution du Recteur

« Rentrée académique (22.09.2015) »

Monseigneur,
Mesdames et Messieurs les Ministres et leurs représentants,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et leurs représentants,
Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation,
Messieurs les Recteurs et leurs représentants,
Monsieur le Conseiller diplomatique de Sa Majesté le Roi,
Monsieur le Conseiller à la Maison de Sa Majesté le Roi,
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs-Présidents, Directeurs et représentants des Hautes écoles et autres instituts d'enseignement supérieur,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, en vos titres et qualités,
Chers Collègues,
Chers Anciennes et Anciens,
Chers Etudiantes et Etudiants,

C'est un honneur et un plaisir, renouvelés chaque année, que de vous souhaiter la bienvenue à cette séance de rentrée académique. Permettez-moi de vous remercier très chaleureusement pour votre présence qui témoigne de l'intérêt constant que vous manifestez à l'égard de l'Université Saint-Louis, de son développement et de ses activités.

* * * * * * * * * *

Comme le veut notre tradition, mon allocution sera suivie d'une conférence, prononcée cette année par Monsieur David Van Reybrouck, que je remercie encore d'avoir accepté de partager quelques-unes de ses réflexions avec nous ce soir. Avant de lui donner tout à l'heure la parole, j'aurai le plaisir de lui décerner le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, ce qui constitue une première eu égard à la modification de la dénomination de notre Université par le décret dit « Paysage » sur lequel je reviendrai.

Monsieur Van Reybrouck a choisi d'intituler sa conférence « N'est-ce pas bizarre que nous votions dans un isoloir ? Démocratie, réchauffement climatique et intelligence collective ». Voilà au moins un titre interpelant qui fait clairement écho tant aux travaux de notre orateur qu'à diverses thématiques manifestement d'actualité. Je laisserai toutefois à mon collègue, le Professeur Sébastien Van Drooghenbroeck, Doyen de notre Faculté de droit, le soin tant de présenter notre conférencier que de souligner tout l'intérêt pour notre Université et pour la cité dans laquelle elle entend exercer ses missions de la thématique retenue.

* * * * * * * * * *

Je ne vais évoquer ce soir ni les départs, ni les arrivées de nouveaux membres dans le personnel de l'Université. N'y voyez certainement pas un manque de reconnaissance de notre Université à l'égard des collègues qui nous ont quitté, ni un geste discourtois à l'égard de celles et ceux qui nous ont rejoints.

Qu'il me soit permis de réitérer solennellement et avec conviction, toute la gratitude de l'Université Saint-Louis pour le travail accompli par les premiers en vue de permettre le développement de celle-ci dans l'accomplissement de ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la société et notre volonté déterminée d'accueillir au mieux celles et ceux qui nous font le plaisir et l'honneur de rejoindre notre personnel, toutes catégories confondues.

A ce propos, je dois évidemment souligner dès à présent l'intégration à l'Université Saint-Louis, à partir de cette rentrée, du cycle de bachelier en traduction et interprétation, intégration inscrite dans les textes depuis … 2007, mais seulement finalisée après moult avatars par le décret du 11 avril 2014.

Au cours des mois écoulés, l'Université Saint-Louis, l'Université catholique de Louvain et l'Institut libre Marie Haps ont constamment eu le souci du respect des enseignants et des autres membres du personnel de la catégorie « Traduction et interprétation ». Gageons que ces nouveaux collègues trouveront au sein de l'Université Saint-Louis un cadre professionnel épanouissant qui leur permette de consacrer leurs énergies – positives, bien entendu – à la formation des étudiants de la Faculté de traduction et interprétation Marie Haps et aux échanges et collaborations avec leurs collègues des autres facultés.

* * * * * * * * * *

Mon intervention de ce soir s'articulera autour de trois axes : un rapide tour d'horizon de quelques adaptations législatives ou autres en matière d'enseignement supérieur, un état du

développement et de quelques projets de l'Université Saint-Louis et quelques réflexions en matière – actualité oblige – de financement de l'enseignement supérieur.

L'année écoulée fut pour le moins chahutée au niveau de l'entrée en application partielle, de la compréhension et de la révision du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, appelé dans le jargon « décret Paysage ».

Permettez-moi de partager avec vous ce soir quelques réflexions à propos du titre 2 traitant de la structure et du paysage de l'enseignement supérieur. Je reviendrai plus tard sur le titre 3 relatif à l'organisation des études et au statut de l'étudiant.

Bien que cela ait nécessité un investissement tout au long de l'année écoulée, l'Université Saint-Louis a eu le souci de collaborer pleinement au fonctionnement de l'ARES, tant au niveau du Conseil d'administration qu'au niveau de la chambre thématique des universités. Elle a également eu à coeur, par le biais de ses représentants au sein des commissions et groupes de travail, de contribuer aux échanges et d'alimenter la réflexion.

Un constat s'impose : la machine est lourde et parfois chronophage, mais du chemin a été parcouru depuis maintenant plus d'un an et j'ai la faiblesse de croire que nous sommes dans la bonne direction.

Quoi qu'il advienne, je demeure néanmoins convaincu qu'il est essentiel que les divers types d'enseignement supérieur puissent garder leurs spécificités et leurs missions (pour partie) distinctes. Nous commettrions une lourde erreur au niveau de la « lisibilité » de notre système d'enseignement supérieur en prétendant vouloir gommer ces particularités.

Au niveau du pôle académique de Bruxelles, l'Université Saint-Louis a également accepté sans réserve de jouer – de manière constructive – le jeu de la réforme : un plan stratégique a été adopté par l'assemblée générale du pôle. Il identifie quatre axes prioritaires en phase avec les compétences attribuées par le décret Paysage aux pôles : l'information et l'orientation des étudiants, l'accès aux études et l'aide à la réussite, l'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois et le partage de services collectifs et d'infrastructures destinés aux étudiants et aux membres du personnel.

Partant du constat de la limitation des moyens – tant humains que financiers –, le Conseil d'administration du pôle académique de Bruxelles a décidé de mettre l'accent sur les deux premiers axes (information et orientation des étudiants – accès aux études et aide à la réussite) et a procédé à l'engagement d'une personne qualifiée pour piloter le travail dans le cadre de chacun de ceux-ci.

L'Université Saint-Louis a été également été l'une des chevilles ouvrières de la constitution d'une Plateforme Logement Etudiant (PLE) qui a été ouverte à toutes les institutions du Pôle académique de Bruxelles et dont une des premières tâches est de mettre au point, en collaboration avec son alter ego néerlandophone Br(ik, une base de données commune des logements étudiants disponibles sur le marché bruxellois.

* * * * * * * * *

J'en viens maintenant à un bref état des lieux et à quelques projets de l'Université Saint-Louis, d'abord sur le plan de l'enseignement et des relations internationales, ensuite sur le plan de la recherche et, enfin, sur le plan de l'engagement dans les dialogues interreligieux actuels.

Sur le plan de l'enseignement, je vous indiquais l'an dernier que nous devions gérer et … digérer le titre 3 du Décret Paysage. Force est de constater que nous avons géré, avec les services concernés, tant en interne - je songe au Service d'Administration de l'Enseignement, au Service des Inscriptions, aux Doyens et leurs adjointes et au Service du rectorat qui n'ont pas ménagé leurs efforts - qu'en externe, notamment au sein du Groupe de travail « Harmonisation » du Conseil des Recteurs francophones, du Groupe des Vice-Recteurs « Enseignement » des six Universités et à l'éclairage bienveillant de notre Délégué du Gouvernement que je profite de l'occasion pour remercier.

Gérer ne signifie pas avoir réponse à tout, mais cela implique au moins de comprendre, interpréter, négocier et se mettre d'accord pour respecter les prescrits légaux au mieux et de la manière la plus précise possible. Quant à l'autre verbe, digérer, je crains que nous devions constater que la digestion n'est pas terminée. Quelques desserts ou autres friandises sont venus compléter le plat de résistance : un décret fourre-tout, un décret financement, un vade-mecum sur ces décrets et quelques lettres de précisions de notre Ministre de tutelle relatives à « l'esprit du décret Paysage».

Cette année académique sera celle du basculement complet de l'enseignement dans le décret paysage, auquel il faut ajouter pour notre Université l'intégration comme nouvelle faculté du premier cycle en Traduction et Interprétation de l'Institut Marie Haps. Il va falloir continuer à se retrousser les manches …

L'année qui s'ouvre sera également celle de l'implémentation de notre coopération avec l'ISFSC dans le cadre de l'ouverture, à partir de la rentrée académique prochaine, d'un nouveau Master en Stratégie et analyse de la communication interactive et collaborative.

Enfin, plus que jamais la maîtrise par nos étudiants des langues étrangères constituera un objectif important pour notre Université toute entière et il est clair, à cet égard, que les programmes multilingues de notre Université devront pouvoir bénéficier des compétences de la Faculté de Traduction-Interprétation et réciproquement d'ailleurs.

Sur le plan des relations internationales, nous avons atteint et même dépassé les objectifs fixés l'année dernière. Nous entendons, au cours de l'année académique qui s'ouvre, les consolider, tout en élargissant nos partenariats.

Au niveau de l'internationalisation de notre Université tout d'abord, nous avons souhaité professionnaliser notre site web et systématiser les procédures administratives, mais également participer tant à des missions royale ou princière qu'à des salons professionnels et à des échanges pour les personnels académiques et administratifs, outre bien entendu des échanges étudiants. Nous continuerons dans cette voie et, à titre d'exemple, accueillerons des professeurs venant des USA, du Canada ou encore de Hongrie dans les semaines ou mois qui viennent.

Ensuite, nous avons concentré l'extension de nos partenariats sur les régions hors d'Europe, en signant de nouveaux accords dans 6 pays différents des continents américain et asiatique, ainsi qu'au Royaume Uni. Pour être plus précis concernant l'Angleterre, trois projets sont en cours. Tout d'abord, nous développons un accord avec Birbeck College, à Londres, similaire à celui que nous avions signé l'année dernière avec l'Université Laval : un passage facilité de nos étudiants diplômés de bachelier vers leurs Masters. Ensuite, nous lançons un projet d'échange

et de coopération on-line – avec une visite du partenaire l'année suivante – au sein de cours de la faculté de Droit avec Coventry University. Enfin, nous étudions la possibilité d'un Double Degree pour certains programmes de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines avec Chester University.

* * * * * * * * * *

Pour ce qui concerne le domaine de la recherche, je crois important de souligner le développement de deux axes.

Tout d'abord, premier axe, les projets d'ampleur et à résonnance internationale ont connu une impulsion importante ces derniers mois. Outre deux PAI, respectivement en Droit et en Histoire, nous avons désormais trois programmes d'Action de Recherche Concertée (ARC) en cours. Si le premier de ces programmes, mené en Etudes européennes, entre dans sa phase de conclusion, deux nouveaux programmes débutent en même temps que cette nouvelle année académique, l'un en Economie et l'autre en Philosophie, ce dernier en collaboration avec l'UNamur.

Par ailleurs, le dynamisme de nos chercheurs, bien soutenu en cela par notre administration de la recherche, se tourne à présent vers les projets européens. L'obtention de financements européens de grande envergure n'est pas chose aisée, nous le savons, particulièrement en sciences humaines et sociales. Nos chercheurs sont d'autant plus méritants d'emprunter cette voie pour combler ainsi un retard que nous avions sans doute dans ce créneau. Cette année, l'Université Saint-Louis aura le souci d'élaborer différents outils, encadrements, soutiens pour favoriser l'obtention de ce type de financements, essentiels pour la visibilité internationale de notre recherche. Notons encore que cette visibilité internationale peut aussi profiter de canaux plus modestes en apparence mais non moins féconds. C'est ainsi que nous recevrons cette année pour des séjours de recherches des personnalités scientifiques de renom, issues d'universités espagnole et britannique, qui participeront au développement de nos centres de recherche en économie et en linguistique, et cela sur base de missions scientifiques financées par le FNRS.

Le second axe de notre politique de la recherche sur lequel je voudrais insister est celui du doctorat. La qualité de nos encadrements et les possibilités de financement de nos troisièmes cycles sont sans doute encore trop peu connus. Nous allons poursuivre et renforcer l'effort entamé l'an dernier pour accueillir plus de doctorants porteurs de projets de grande qualité, qu'il s'agisse de nos anciens étudiants de premier cycle, ou même dans certains cas de second cycle, ou de jeunes personnalités scientifiques prometteuses issues d'autres universités, en ce compris étrangères. Mais il est aussi de notre responsabilité, si nous attirons plus de doctorants, de nous soucier de leur avenir et de les aider à développer des compétences transversales, en leur ouvrant d'autres portes que celles de la carrière scientifique universitaire. Nous espérons pouvoir décrocher, avec d'autres universités partenaires, un nouveau financement « Pro-Doc » qui devrait nous permettre d'organiser diverses activités de soutien à nos doctorants.

Parce que nous sommes bien conscients que la recherche scientifique est polymorphe, notamment en sciences humaines et sociales, et encore plus lorsqu'elle est soucieuse de pratiquer l'interdisciplinarité, l'investissement dans les deux axes que je viens de nommer ira de pair avec une attention toujours soutenue pour une recherche située, qui rencontre les besoins de la société dans laquelle nous nous inscrivons et qui s'en nourrit en retour.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas souligner qu'un dossier initié par mon prédécesseur, le Recteur honoraire Jean-Paul LAMBERT, a enfin pu aboutir au cours de l'année écoulée : après une longue insistance et grâce à une obstination sans faille, notre Université est désormais représentée au sein du Comité d'accompagnement – le COMA – du FNRS. Celui-ci a pour tâche de proposer la composition des commissions scientifiques, elles-mêmes chargées d'évaluer les dossiers de candidature aux différents mandats et projets financés par le Fonds national de la recherche scientifique. Nous nous réjouissons bien évidemment de la réparation de ce qui fut durant de nombreuses années une réelle injustice, considérant qu'il est normal de pouvoir apporter par ce biais notre expertise au FNRS. A ma demande, le Vice-Recteur honoraire François Ost a accepté de siéger au sein de ce Comité d'accompagnement. Je lui réitère publiquement mes vifs remerciements.

Pour conclure cette deuxième partie mon intervention, je souhaite vous informer de l'engagement de notre Université dans les dialogues interreligieux actuels.

Depuis de nombreuses années, consciente de la place nouvelle que prend « le fait religieux » dans l'espace public et intellectuel, notre Université contribue activement aux dialogues interreligieux. Les traditions et engagements religieux constituent en effet des expressions de l'humain que l'université ne peut laisser hors de son champ d'étude et de réflexion. L'université a la responsabilité de travailler à l'inscription du religieux et des croyants dans un processus critique de connaissance, d'expression de soi et de dialogue avec les autres dimensions de la culture. Réciproquement, elle a le devoir de développer dans la culture une capacité d'analyser et d'interroger de manière critique les façons de « faire sens » du religieux.

Dans cette perspective et dans le droit fil de l'ancien programme d' « Introduction critique aux religions contemporaines » qui avait été mis sur pied par le Professeur Anne-Marie Dillens dans les années 90, nous venons d'ouvrir cette année un nouveau cours à option intitulé : « Religions d'Occident (Judaïsme, Christianisme, Islam) et Société ». L'objectif de ce cours est double :

- d'une part, poser les bases d'une connaissance et d'une compréhension universitaire (c.à.d. documentée, réfléchie et critique) des logiques fondamentales selon lesquelles se structurent les traditions religieuses étudiées, en faisant droit à leurs diversités internes et en les mettant en perspective historique ;

- d'autre part, interroger systématiquement, au fil de cette analyse, les genres de rapports qui s'articulent ainsi entre le religieux et la vie ainsi que les institutions sociales, culturelles et politiques, tout particulièrement en regard des conditions de la laïcité démocratique.

On envisagera plus particulièrement dans ce cours les trois traditions qui marquent le plus profondément l'histoire, la culture et le présent de l'Occident : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Pour favoriser la distanciation interrogative à propos de chacune d'entre elles, ces traditions seront étudiées en parallèle respectivement par David Meyer, Benoît Bourgine et Farid El Asri. Ce cours est ouvert en option à l'ensemble de nos étudiants, mais aussi à celles et ceux qui désireraient le suivre au titre d'élève libre.

Par ailleurs, comme chaque année, une journée de rencontres interconvictionnelles qui peut s'ouvrir à d'autres traditions comme le bouddhisme ou les spiritualités laïques est organisée par notre Ecole des sciences philosophiques et religieuses, sous la responsabilité du Professeur Raphaël Gély.

Enfin, sous l'impulsion du Professeur Guillaume de Stexhe, notre université a renouvelé et renforcé sa collaboration avec le Centre interdisciplinaire d'études de l'Islam dans le monde contemporain (CISMOC) de l'Université catholique de Louvain. Dans le prolongement du certificat universitaire et interdisciplinaire créé en 2007, nos deux universités organisent une formation continue intitulé "Sciences religieuses et sociales : l'Islam dans le monde contemporain » à Bruxelles, dans nos murs, en partenariat avec l'ASBL bruxelloise Emrid Network, un réseau de recherche, de formation et d'études sur l'Islam européen. Il faut le souligner, cette formation est unique en Belgique.

Nous sommes convaincus que le principal moyen efficace de prévenir la radicalisation islamiste consiste dans la diffusion d'une connaissance élargie des sources et de l'histoire de l'islam et d'une mise en discussion critique de leur sens et de leurs enjeux.

Dans la mesure où la formation que nous co-organisons fait largement appel à des spécialistes pointus qui vivent à l'étranger, faute d'un nombre suffisants d'experts disponibles en Belgique, et parce que nous la voulons accessible à un large public sans obstacle financier, elle occasionne des frais de déplacement et d'hébergement tels qu'elle ne peut pas être self-supporting. Nos deux universités ont donc fait le choix d'éponger momentanément l'inévitable déficit que l'organisation de ce certificat va creuser parce qu'elles sont conscientes de l'importance extrême de ces enjeux, mais elles espèrent que la Fédération Wallonie-Bruxelles apportera à ce projet le soutien financier (modeste) qu'il mérite amplement. A cet égard notamment, notre université sera très attentive aux initiative que pourrait prendre le Gouvernement de la Communauté française dans le prolongement des travaux en cours de la Commission dite Marcourt chargée « de faire des propositions en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un Islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

* * * * * * * * * *

Le dernier axe de mon intervention sera celui du financement de l'enseignement supérieur.

L'an dernier déjà, je rappelais le cruel définancement dont l'enseignement supérieur, et essentiellement l'enseignement universitaire, a été victime au cours des 20 dernières années.

Depuis lors, le Conseil des Recteurs francophones a beaucoup travaillé, merveilleusement assisté par un groupe technique. La précision du constat est affligeante : prisonnières du mécanisme de l'enveloppe fermée depuis 1996, les universités sont les principales victimes de choix politiques qui sont consternants pour l'ensemble de notre société.

Avant d'évoquer quelques chiffres, je veux rappeler que la revendication formulée par les universités d'obtenir un refinancement n'est nullement destinée à leur assurer un quelconque confort qu'on pourrait qualifier d'égoïste. Elle a pour objectif unique de leur permettre de continuer à remplir adéquatement les missions qui sont les leurs dans l'intérêt exclusif et immédiat des étudiants qui s'adressent à elles et de l'ensemble de la société qui pourra tirer profit des compétences acquises et des produits qui en seront la conséquence certaine.

Même pour un juriste de formation que je suis, rien n'est cependant plus éloquent que les chiffres, en l'occurrence issus des statistiques officielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Le montant du refinancement nécessaire pour compenser le définancement imposé aux universités sur une période de 15 ans (1997-1998 à 2012-2013) s'élève à 170 millions ;

- Dans le même temps, le financement (à prix constants) d'un étudiant universitaire à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été réduit d'un indice 100 à 81, alors que le même financement pour un étudiant de l'enseignement supérieur non universitaire ne diminuait que du même indice 100 à 95 et que le financement pour un étudiant de l'enseignement secondaire augmentait, quant à lui, de cet indice 100 à 106.

- Sur cette même période de 15 ans, le définancement cumulé des universités a privé celles-ci de 87% d'une année entière de financement, … alors que l'enseignement supérieur non universitaire ne subissait qu'une perte de 1% et que l'enseignement obligatoire bénéficiait d'une augmentation de 40%.

Le constat qui s'impose est affligeant : les universités dans leur ensemble ont été particulièrement maltraitées, alors que tout le monde doit s'accorder pour reconnaître que notre tâche n'a guère été facilitée tant au niveau de la diversité du public étudiant qui s'adresse à nous qu'au niveau des contraintes nouvelles organisationnelles, politiques et financières qui s'imposent à nous.

Bien entendu, nous sommes enclins à souscrire sans la moindre réticence aux choix politiques qui sous-tendent ces charges et contraintes nouvelles, mais la qualité de nos institutions exige qu'on nous en donne les moyens.

Nonobstant cette situation catastrophique, les Recteurs des six universités ont le souci de s'accorder, comme le Ministre MARCOURT les y a incités, à propos de la réforme de loi de financement de leurs institutions. Au terme de centaines d'heures de travail et de réunions diverses, l'épure est sur le point d'aboutir.

Je forme le vœu que la réforme du financement puisse intervenir dès 2016 sur les bases négociées, d'autant que l'urgence d'une intervention radicale de refinancement cruciale pour toutes les universités l'est encore plus pour l'Université Saint-Louis dont ce qu'il est convenu d'appeler la « partie fixe » de l'allocation est toujours calculée sur les allocations perçues sur une période de 5 ans (1999 à 2003) datant d'une époque où le développement de notre Université était sans commune mesure aucune avec sa situation actuelle, puisque son nombre d'étudiants a plus que doublé depuis lors.

* * * * * * * * * *

Je ne peux conclure sans évoquer un problème de société à l'égard duquel l'Université Saint-Louis se doit de réagir, à savoir l'afflux colossal de réfugiés et les conditions indignes dans lesquelles notre pays les accueille.

Très justement, le Professeur Dassetto écrivait la semaine dernière « *Tant que les migrations périlleuses sur des rafiots aboutissaient au Sud de l'Italie, … tant que les réfugiés syriens et irakiens restaient en Turquie, l'émotion était distante et quelque peu abstraite. Même les innombrables photos ne secouaient pas trop. Il a fallu que ces personnes arrivent en masse pour que l'émotion prenne un ancrage concret* ».

Il concluait : « *L'accueil des réfugiés, des migrants, leur devenir dans la société ne sont pas des bonnes ou des mauvaises choses en soi. Elles sont ce qu'on les fait devenir, par tout le monde, citoyens résidents d'une part et nouveaux venus d'autre part* ».

Au risque de contredire Louis-Ferdinand Destouches, dit Céline, il nous faut constater que l'histoire repasse les plats. Il relève du devoir de l'Université Saint-Louis de répondre présent. L'Université Saint-Louis participera activement aux travaux d'un groupe interuniversitaire en charge de mettre en œuvre les aménagements et réformes susceptibles de répondre aux besoins de formation et d'appui qui relèvent de notre « core business » que sont l'enseignement et la recherche.

* * * * * * * * * *

Je vous remercie pour votre attention et cède maintenant la parole au Professeur Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Doyen de notre Faculté de droit, auquel revient le privilège de mieux vous présenter David VAN REYBROUCK.

* * * * * * * * * *

Pour conclure cette séance, il me reste à vous remercier pour votre attention et à déclarer ouverte l'année académique 2015-2016, qui constitue la 158ème année académique de l'Université et à vous inviter à partager le verre de l'amitié.